

Procès-verbal de la séance du
Conseil d'administration
Du jeudi 29 novembre 2018

Présidente : Mme MAGNIN-FEYSOT
Secrétaire de séance : M. GAVOILLE
Membres excusés : Mmes PETREMENT, BERNARDIN, PATTON , ROBERT, MADIOT
M. NIEPCERON, SEGESSER, PILET, MARTIN
Membres présents : Mmes TARBY, MILLERAND, BERGIER, AGAZZI, PREDINE, MERCIER, ALFONSO-
BINDA, VEUVE, VERGE, ARNOUD
M. FERRY, AGNELOT, DEMORTIER N., DEMORTIER L., BRINGOUT, NOLY,
BRULOIS, COURROYE, LAFLEUR
Membres absents : Mme CHAMPY

Nombre de membres présents au début du conseil : 22 Quorum : 16

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

Nature des questions traitées	Décisions (D) Motions (M) Vœux (V)	Nombre de pages	Réservé au Rectorat
<ul style="list-style-type: none">• Approbation du PV du 6/11• Prélèvement sur fonds disponibles• Remises d'ordre• Budget 2019• Photocopies CFA• JPO• Conventions• Questions diverses	D D D D D		
Total des pages			

A Vesoul, le 7 décembre 2018



La Présidente,

V. MAGNIN-FEYSOT

Le Secrétaire,

F. GAVOILLE

**Procès-verbal de la séance du
Conseil d'administration
du jeudi 29 novembre 2018
N° de la séance : 2018-5**

Me MAGNIN-FEYSOT accueille et remercie les membres présents et cite les personnes excusées.
Le secrétariat de séance est assuré par M. Gavaille, Adjoint-Gestionnaire.

Le PV de la séance du 06.11.2018 est adopté à l'unanimité.

1) Prélèvement sur fonds disponibles :

Il est proposé aux membres du CA un prélèvement sur les fonds disponibles du lycée à hauteur de 86 039.92€ qui se décline comme suit:

- pour le service ALO (administration et logistique): factures de viabilisation pour 55 000.00€, entretien locaux pour 3500.00€, 2 574.32€ pour le paiement de la facture à la ville de Vesoul correspondant au remboursement de la taxe foncière 2018 ainsi que sur le service SRH, achat de 3 chariots pour la machine à plateaux du self pour la somme de 4 965.60€ pour OPC (opération en capital).
- pour le service AP (activités pédagogiques) : achats de matières d'œuvre pour 20 000.00€

2) Modalité d'attribution des remises d'ordres pour 2019

Il est proposé au CA les modalités des remises d'ordres pour 2019. (annexe 1)

Les remises d'ordres sont de 2 types : de plein droit sous certaines conditions et sous condition. Est ajouté « 4 jours d'absence pour raison de culte »

Adopté à l'unanimité

3) BUDGET de l'exercice 2019 (annexe 2)

M. Gavaille, Gestionnaire présente le budget de l'exercice 2019 et les généralités sur le budget d'un établissement public (l'unité, l'universalité, l'annualité, l'équilibre réel, les ressources budgétaires, les subventions...)

La subvention de fonctionnement pour 2019 est de 251 086.00€ cela représente une hausse de 2% par rapport à l'exercice précédent.

Cette somme est répartie dans différents postes de dépenses :

Au service AP : activité pédagogique à hauteur de 41850.00€ (enseignement général 15950.00€ + enseignement technique 25900.00€.

Taxe d'apprentissage ouverte à hauteur de 1000.00€

4371.94€ en prélèvements sur fonds abonde le service AP pour les projets de sorties et voyages.

Les recettes des objets confectionnés viennent abonder le service AP à hauteur de 48000€

La différence soit 209236.00€ est ventilée sur le service ALO.

ALO : Administration et Logistique : Ce service comprend les charges de fonctionnement du lycée (affranchissement, fournitures, téléphone, papier, produits d'entretien, charges de viabilisation, locations et les contrats de maintenances, sécurité...).

La subvention relative à l'entretien courant du propriétaire n'a pas été ouverte au budget initial. Elle sera notifiée courant 2019 avec une ouverture par Décision budgétaire modificative.

Le service SBN est ouvert à hauteur de prévision de 155 000€ bourses nationales, ressources affectées.

Le service Vie de l'élève pour un montant de 3700€ (prévisions) regroupe les actions au titre du fonds social lycéen, comité d'éducation à la santé et la citoyenneté CESC.

Le service OPC pour un montant de 2000.00€ achats immobilisables de + de 800€ ouverture en fonction des subventions par DBM.

Le service de restaurant et d'hébergement : Est lui composé uniquement des recettes provenant des familles, les recettes des commensaux et des repas des élèves hors forfait ainsi que les repas améliorés, de l'hébergement du CFA.

Le total du SRH est de 505 663.70€, les charges de fonctionnement pour un montant de 121 188.60 (7584.96 pour le FCSH, 101 132.74 pour le farpi) Les crédits pour les achats de denrées sont de 275 757.40€

Les tarifs de demi-pension sont votés par la collectivité de rattachement : la région

Pour rappel 2019 :

tarif annuel internat 1539.09€

-DP 5 jours 585.00€

-DP 4 jours 498.00€

L'augmentation du coût des denrées doit nous conduire à faire des consultations de prix tout en maintenant la qualité des plats proposés et favoriser les circuits courts dans la mesure du possible.

Le budget 2019 devrait permettre un fonctionnement satisfaisant. Le budget présenté est un budget loyal et sincère.

Les enseignants tiennent à remercier le travail effectué par M. Gavaille.

Me la Provisoire s'associe à ces remerciements, et lui renouvelle toute sa confiance
le budget est adopté à l'unanimité.

4) Facturation photocopie au enseignants du CFA :

Dans un souci de facilité, le CFA demandait s'il était possible pour leurs enseignants d'effectuer des photocopies au lycée. Un accord est donné après création d'un compte professeurs CFA sur les copieurs de la salle des professeurs et d'une facturation au tarif de 0.004€ par copies réalisées.

Adopté à l'unanimité.

5) JOURNEES PORTES OUVERTES :

La journée portes ouvertes est fixée au samedi 09.03.19 de 8h30 à 12h. Un accueil le vendredi soir sera proposé aux élèves internes, aux étudiants du BTS MHR ainsi qu'aux élèves demi-pensionnaires impliqués dans l'organisation des portes ouvertes et éprouvant des difficultés de transport le samedi matin. L'internat leur ouvrira ses portes le vendredi soir, gracieusement.

6) CONVENTIONS :

• **Convention AFLYTH (annexe 3)**

la convention portant l'organisation du 26^{ème} congrès national de l'Aflyth est proposée au vote du CA. Le congrès de l'Aflyth (association des lycées hôteliers et de tourisme en France) aura lieu du 27 au 29.03.19 à Besançon, au Kursaal, cette année, à l'initiative de Me Pétrement, DDF. Ce congrès implique 5 établissements scolaires (Lycée Condé Besançon, Lycée Lumière Luxeuil, lycée de Poligny, Lycée Pontarcher et Lycée Toussaint Louverture de Pontarlier. L'inauguration du congrès aura lieu par M. le recteur de l'académie. L'organisation et la réalisation de ce congrès entraîneront une très forte implication des élèves et des enseignants d'hôtellerie pendant cette période. Courant janvier, les enseignants d'hôtellerie mettront en place un planning précis des classes concernées .

Adopté à l'unanimité.

• **Convention de prêt de la salle polyvalente (annexe 4)**

La convention avec le collège Brel est reconduite pour un an, pour des activités de step, danse, tennis de table exclusivement. Prêt suivant planning.

Sachant que le lycée reste prioritaire à l'utilisation de ladite salle en cas de besoin.

Adopté à l'unanimité.

• **Accueil DP du collège J. Brel (annexe 5)**

Convention de renouvellement de l'accueil des demi-pensionnaires du collège Brel à la restauration scolaire pour un an.

Adopté à l'unanimité.

• **Convention d'occupation précaire** : Pour une enseignante du lycée, est proposé au vote l'autorisation d'occupation précaire d'un logement de 81m2 au 2^{ème} étage de l'internat pour un loyer de 242€ mensuel pour la période du 1^{er}.01.19 au 31.08.19.après évaluation par France Domaine.

7) Questions diverses :

Cartouches : M. Demortier fait part d'un mécontentement du manque de stock de cartouches pour les petites imprimantes de salles de cours, avec souvent des ruptures de stock. Le suivi du stock sera confié à Adrien, stagiaire BTS qui vient d'intégrer le service pour 2 ans dans la formation gestion de la PME.

Taxe d'apprentissage : les versements sont en baisse, moins de 9000€ cette année, un travail sera à conduire en 2019 avec nos élèves en direction de nos partenaires pour améliorer la collecte.

M. Demortier fait remarquer que nous devons être plus agressif dans notre communication et expliquer clairement la situation.

Objets confectionnés : De nombreux élèves clients sont sollicités pour faire face à un manque de clients dans les restaurants pédagogiques; ceci pénalise les recettes du service AP.

De plus M. Noly nous précise que les ½ sections ne permettent pas de produire pour des clients. Les enseignants demandent à ce que l'on réfléchisse sur la vente des objets confectionnés : comment augmenter les ventes ? sachant que l'emplacement n'est pas judicieux. Il est précisé que ce local répond aux normes HACCP de ventilation et d'équipements réfrigérés.

Anciens restaurants pédagogiques : M. Demortier demande le devenir des anciens locaux, Me La proviseure précise qu'ils ne sont plus du tout aux normes de sécurité et que la région n'envisage pas, pour l'instant de réhabilitation; elle propose néanmoins aux enseignants de lui faire part d'éventuels projets d'aménagement pour l'espace appelé "express" qui est moins détérioré que les autres locaux, et pourrait éventuellement faire l'objet d'une étude soumise à la région.

Machine à café pour les élèves : une machine à café, thé, soupe est installée sous le forum par la société Automat'café, un pourcentage sur les ventes sera redonné en fin d'année à la maison des lycéens.

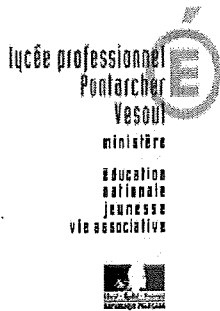
Voyages : les professeurs demandent qu'une charte soit rédigée concernant les voyages scolaires et ainsi tenir compte des élèves dont le comportement laisse à désirer.

Une première réunion sera programmée le 07.01.19 de 11h à 12h00.

Repas self : certaines personnes notent une baisse de la qualité des repas. M. Gavaille précise que les repas sont toujours faits avec des produits frais et tiennent compte du plan alimentaire. A cet égard une enquête de satisfaction sera distribuée aux convives.

Transports scolaires : Les élèves de BTS constatent des problèmes d'horaires entre le lycée et le CFA, avec surtout une absence de bus le mercredi après midi lorsque les élèves sortent de l'hôtellerie. Les personnels du lycée prendront rendez-vous avec Vbus pour faire remonter les besoins.

la séance est levée à 19h30, un moment de convivialité réunit les membres du CA.



PLACE JACQUES BREL
BP 425
70014 VESOUL CEDEX
Tel 03.84.97.03.33
Fax 03.84.97.03.32

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 29.11.2018

Modalités d'attribution des remises d'ordre

✚ **La remise d'ordre accordée de plein droit :**

La remise d'ordre est accordée de plein droit à la famille sans qu'il soit nécessaire qu'elle en fasse la demande dans les cas suivants :

- Décès d'un élève (la remise d'ordre est calculée du jour de départ de l'établissement)
- Elève renvoyé par mesure disciplinaire ou qui quitte l'établissement pour une autre orientation
- En cas de fermeture exceptionnelle du service de restauration (grève...)
- Lors des stages en entreprises (si élève externe durant le stage)
- lors de voyages scolaires ou sorties si l'établissement n'est pas en mesure d'assurer les repas.
- Pour raison de culte à partir de 4 jours d'absences consécutifs à la restauration.

✚ **La remise d'ordre accordée sous conditions :**

Les congés n'entrent pas dans le décompte des absences ouvrant droit à remise d'ordre. La remise est accordée à la famille – sous réserves indiquées ci-après – sur demande expresse accompagnée le cas échéant des pièces justificatives nécessaires dans les cas suivants :

- Elève changeant de catégorie en cours de trimestre (interne devenant demi-pensionnaire par exemple) , pour raison majeure dûment justifiée telle que maladie, changement de résidence de la famille. La décision est prise par le chef d'établissement qui apprécie les motifs invoqués au vu de la demande et des justificatifs.
- La remise d'ordre est accordée, à partir d'une absence de 4 jours de cantine consécutifs pour des raisons médicales. (avec certificat médical à l'appui).
- La demande de remise d'ordre doit être faite par écrit, accompagnée de pièces justificatives.